

<b>Référence</b> <b>2021/05</b>	L'an deux mil vingt et un, le vingt-six du mois de janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni exceptionnellement à huis clos, dans la salle du Conseil Municipal, afin de respecter les règles sanitaires liées au risque COVID-19, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie conformément à la Loi.
<b>Objet de la délibération</b> <b>Adhésion aux services prévention du pôle santé et sécurité au travail du CDG59</b>	
<b>Membres du Conseil Municipal</b> En exercice : <b>15</b> Présents : <b>13</b> Qui ont pris part au vote : <b>14</b>	<u>Présents</u> : Olivier TURPIN, Maire – Mélanie DAZIN-DESLANDES, Thierry MASQUELIER, Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Adjoint – Thibault TISON, Alexia GAILLET, Jean-Claude HAUTCOEUR, Valère CARETTE, Hélène HAVRET, Aimé DUQUENNE, Isabelle DESCAMPS, Jacques DURIEU, Conseillers municipaux.
<b>Date de la convocation</b> <b>19 janvier 2021</b>	<u>Excusées</u> : Sabrina WATRELOT, qui donne pouvoir à Alexia GAILLET ; Audrey VANHERSECKE.
<b>Vote</b> <b>A la Majorité</b> Pour : <b>14</b> Contre : <b>0</b> Abstention : <b>0</b>	<u>A été nommée secrétaire de séance</u> : Mélanie DAZIN-DESLANDES.
<b>Date d'affichage</b> <b>1<sup>er</sup> février 2021</b>	<b>DÉLIBÉRATION N° 2021-05 – RESSOURCES HUMAINES – PÔLE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DU NORD – ADHÉSION AUX SERVICES DE PRÉVENTION – SIGNATURE DE LA CONVENTION</b>
<b>Date de notification ou de publication</b> <b>1<sup>er</sup> février 2021</b>	Monsieur le Maire expose : Vu le code général des collectivités territoriales ; Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ; Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ; Vu la délibération n°2018/23 en date du 29 mars 2018 portant adhésion de la commune de Gruson au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.
<b>Acte rendu exécutoire après télétransmission en Préfecture le 1<sup>er</sup> février 2021</b>	Après avoir pris connaissance du nouveau dispositif d'accompagnement des collectivités dans le domaine de la prévention. Considérant que la participation à ce dispositif participe au bon fonctionnement des services de la commune, Vu les conditions de la convention d'adhésion au service de prévention, santé et sécurité au travail.
	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par : 14 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention, décide :  - D'approuver l'adhésion de la commune de Gruson aux services de prévention «Pôle Santé Sécurité au Travail » du Centre de Gestion de la Fonction Publique

Territoriale du Nord, en choisissant l'option 1 « Ensemble des services proposés par le CDG59 » ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'adhésion successives relatives à l'adhésion au service de prévention Santé, sécurité au travail pour la durée du mandat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les an, mois et jour susdits.

Pour copie conforme,



Le Maire

Olivier TURPIN